



Date de convocation :
03 décembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 12.6

**Révision du Plan Local
d'Urbanisme**

Acceptation de sous-traitance
ALTEREO

L'an deux mille dix-huit et le 10 décembre, à 20 h.30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS (Proc.)**, le Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY (Proc.), MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT (Proc.), CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absents excusés : Mmes DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (Proc. à Mme SAINT-SUPÉRY),

Madame Anne-Marie SAINT-SUPÉRY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que **Monsieur Jérémy PÉREZ Urbaniste - Géographe : auto-entrepreneur**, 04 Boulevard des Platanes, 31400 TOULOUSE, co-traitant dans le cadre du marché « Révision du Plan Local d'Urbanisme » conclu avec la société E2D, souhaite sous-traiter les prestations « *Finalisation du Règlement Écrit et graphique, Rédaction du rapport de présentation, Procédure administrative d'arrêt et d'enquête publique, Approbation et Réunions de travail et PPA* », qui lui ont été attribuées lors de ce marché.

Monsieur Jérémy PÉREZ souhaite que l'entreprise :

Siège social : G2C Ingénierie ayant pour nom commercial Altereo,
Parc d'Activités Point Rencontre, 2 avenue Madeleine Bonnaud 13770 VENELLES,
Siret : 453 686 966 00020

Agence : ALTEREO - Agence de Toulouse
26 chemin de Fondeyre 31200 TOULOUSE,
Siret : 453 686 966 00178

assure la sous-traitance pour les travaux relatifs aux prestations « *Finalisation du Règlement Écrit et graphique, Rédaction du rapport de présentation, Procédure administrative d'arrêt et d'enquête publique, Approbation et Réunions de travail et PPA* », pour un montant de **QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES (4 550.00 € HT)** ;

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de la société concernée ainsi que les déclarations de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour les prestations citées ci-dessus, formulée par Monsieur Jérémy PÉREZ.

.../...

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la demande de sous-traitance présentée par **Monsieur JérémY PÉREZ, Urbaniste - Géographe : auto-entrepreneur**, 04 Boulevard des Platanes, 31400 TOULOUSE, co-traitant dans le cadre du marché de la Révision du Plan Local d'Urbanisme conclu avec la société E2D, en faveur de l'**Agence : ALTEREO - Agence de Toulouse**, 26 chemin de Fondeyre 31200 TOULOUSE (siège social : G2C Ingénierie ayant pour nom commercial Altereo, Parc d'Activités Point Rencontre, 2 avenue Madeleine Bonnaud 13770 VENELLES), pour les prestations « *Finalisation du Règlement Écrit et graphique, Rédaction du rapport de présentation, Procédure administrative d'arrêt et d'enquête publique, Approbation et Réunions de travail et PPA* » pour un montant de **QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES (4 550.00 € HT)** ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **13 décembre 2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **11 décembre 2018**

Le Maire,
Christian SANS

